

DÉLIBÉRATION 10/2024

SYNDICAT MIXTE AUTOROUTE NUMÉRIQUE A75

Le 11/12/2024 à 11h00, s'est tenu sans condition de quorum dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoqué par lettre en date du 9/12/2024, le quorum n'ayant pu être atteint lors de la réunion du 9/12/2024.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion :

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère,
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,

Étaient absent(e)s :

- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,
- Madame Claudine VASSAS-MEJRI représentante du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,
- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75,

OBJET : Adoption du compte rendu du Comité Syndical du 24/01/2024

Le Président du syndicat présente le compte rendu du comité syndical qui s'est déroulé le 24 janvier 2024.

L'ordre du jour de ce dernier était le suivant :

- 1) Adoption du compte rendu du comité syndical du 13 décembre 2023
- 2) Vote du compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023
- 3) Vote du Budget Primitif 2024

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu du comité syndical du 24/01/2024 tel que joint en annexe.

A Mende, le 11/12/2024
Le Président du Syndicat Mixte
Autoroute Numérique A75
Denis BERTRAND



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITÉ SYNDICAL
AUTOROUTE NUMÉRIQUE A 75

Réunion du 24/01/2024
à Mende
Hotel du Département – Espace Lozère – Place Urbain V

Le 24/01/2024 à 14 h 30, s'est tenu sans condition de quorum dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoqué par lettre en date du 23/01/2024, le quorum n'ayant pas pu être atteint lors de la réunion du 23/01/2024.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,

Étaient absent(e)s :

- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,
- Madame Claudine VASSAS-MEJRI représentante du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,
Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,

Pouvoirs : néant

Assistaient également à la réunion, Madame Florence PETIT du Département de la Lozère, Monsieur Ludovic JAFFUEL du Département de la Lozère, Monsieur Christophe Céliarier du Département du Cantal, Monsieur Philippe CLOT du Département de l'Aveyron, Monsieur Marc SCHWANDER Trésorier Principal du SGC de Mende, Monsieur Jean-Philippe Lavigne du Département du Cantal.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- 1) Adoption du compte rendu du comité syndical du 13 décembre 2023
- 2) Vote du compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023
- 3) Vote du Budget Primitif 2024

Point 1 – Adoption du compte rendu du comité syndical du 13 décembre 2023

Monsieur Denis Bertrand Président du Syndicat Mixte ayant présenté le compte rendu de la réunion du 13 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 13 décembre 2023 joint en annexe.

Point 2 – Vote du compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023

Après en avoir délibéré, Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, étant rapporteur, Monsieur Denis BERTAND Président du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, ne prenant part ni au débat ni au vote,

Le comité syndical,

Approuve à l'unanimité conformément à l'article L.1612-12-1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales :

1 – d'une part le compte administratif de l'exercice 2023 du syndicat, joint en annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00 €	125 252,82 €	0,00 €	343 159,71 €	0,00 €	468 412,53 €
Opérations exercice	1 034,80 €	2 069,60 €	98 119,13 €	180 325,44 €	99 153,93 €	182 395,04 €
Total	1 034,80 €	127 322,42 €	98 119,13 €	523 485,15 €	99 153,93 €	650 807,57 €
Résultat de clôture	0,00 €	126 287,62 €	0,00 €	425 366,02 €	0,00 €	551 653,64 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total cumulé	0,00 €	126 287,62 €	0,00 €	425 366,02 €	0,00 €	551 653,64 €
Résultat définitif	0,00 €	126 287,62 €	0,00 €	425 366,02 €	0,00 €	551 653,64 €

2 – Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Le comité syndical déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

3 – Décide à l'unanimité d'affecter comme suit les résultats 2023 :

425 366,02 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
126 287,62 € au compte 001 (excédent de d'investissement reporté)

Point 3 - Vote du Budget Primitif 2024

Fonctionnement :

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement pour un montant de 565 491,46 € € se répartissent de la façon suivante :

57 - 611 Contrats de Prestations de Services	230 000,00 €
57 - 6132 Locations Immobilières	150 000,00 €
57 - 615231 Entretien, réparations voiries	121 421,86 €
57 - 6156 Maintenance AGEDI	8 000,00 €
57 - 6161 Multirisques	7 000,00 €
57 - 6231 Annonces et Insertions	3 000,00 €
57 - 6234 Réceptions	4 000,00 €
57 - 62878 Remboursement frais à des tiers	10 000,00 €
57 - 65888 Autres charges de gestion courante	30 000,00 €
57 - 6811 Dotations aux Amortissements.....	2 069,60 €
Total.....	565 491,46 €

Les recettes de fonctionnement pour un montant de **565 491,46 €** se répartissent de la façon suivante :

002 Résultat de fonctionnement reporté.....	425 366,02 €
57 - 706888 Redevances du délégataire.....	139 090,64 €
57 - 777 Quote-part des subventions investissement transférable	1 034,80 €
Total.....	565 491,46 €

Investissement :

Pour la section d'investissement les dépenses pour un montant de **128 357,22 €** se répartissent de la manière suivante :

Opérations Financières

57 - 139172 Subvention transférable compte de résultat Budget Communautaire	1 034,80 €
---	------------

Non individualisées

57 - 2315 Réseaux divers.....	127 322,42 €
Total.....	128 357,22 €

Les recettes d'investissement pour un montant de **128 357,22 €** se répartissent de la façon suivante :

Opérations Financières

001 Solde d'exécution section d'investissement.....	126 287,62 €
57 - 2805 Amortissements Concessions et droits similaires.....	2 069,60 €
Total.....	128 357,22 €

Après en avoir délibéré, Denis BERTRAND, Président du Syndicat mixte étant rapporteur,

Le Comité Syndical,

- Vote à l'unanimité des membres présents, au niveau du chapitre, le budget 2024, joint en annexe.
- Souligne qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un appel de fonds des collectivités membres du syndicat.

La réunion est levée à 11h30

Le Président du Syndicat
Mixte Autoroute Numérique



Denis BERTRAND